

CÉAS de la Mayenne

29 rue de la Rouillère 53000 Laval Tél. 02 43 66 94 34 Fax : 02 43 02 98 70 Mél. ceas53@orange.fr Site Internet : www.ceas53.org

Olht-C Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro : Claude Guioullier. Nathalie Houdayer.

Santé publique

Le plus faible taux régional, y compris pour les mineures Pays de la Loire : 10,3 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans

Etudes & Résultats n° 1013 de juin 2017 ⁽¹⁾ présente les données relatives aux interruptions volontaires de grossesse (IVG), en France, selon la région de résidence de la femme.

En 2016, 211 900 IVG ont été réalisées en France, dont 197 800 en métropole. Leur nombre, indique la Drees, « est en légère baisse pour la troisième année consécutive ».

Les écarts régionaux perdurent d'année en année. Ainsi, le recours à l'IVG va du simple au double selon les régions : de 10,3 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans dans les Pays de la Loire, à 20,1 IVG en Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus de 25 IVG dans les départements et régions d'outre-mer (Drom).

Les IVG pour les femmes de 15 à 49 ans diminuent dans les Pays de la Loire par rapport à 2015 où le taux était de 10,5 IVG pour 1 000 femmes. Il en est de même pour le nombre d'IVG pour les mineures de 15 à 17 ans : 4,4 IVG pour 1 000 Ligériennes en 2016, contre 5,3 en 2015.



N° 726

18 % des IVG sont réalisées hors établissements hospitaliers en métropole

En France métropolitaine, en 2016, 16,4 % des IVG sont réalisées en cabinet libéral et 1,2 % dans les centres de santé ou les centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF). La prise en charge des IVG hors établissements de santé est concentrée dans certains régions. Ainsi, 3 % des IVG sont réalisées en cabinet libéral dans les Pays de la Loire ; 6 % dans le Grand-Est et 8 % dans les Hauts-de-France ; contre 24 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et plus d'une IVG sur quatre en Île-de-France.

Politique

L'engorgement législatif en France

L'« inflation législative » est un phénomène bien connu en France. Elle va de paire avec des mesures d'application qui tardent parfois très longuement. Peut-être faudrait-il raccourcir le quinquennat et organiser une élection présidentielle plus souvent ?

Maire info du 27 juin 2017 remarque que pour les lois relevant de la compétence de la Commission des lois du Sénat, 92 mesures d'application ont été prises en avril et mai 2017, soit une moyenne de 46 par mois, contre une moyenne de 7 mesures d'application par mois entre le 26 juin 2012 et le 30 septembre 2016. Ainsi, « le rythme de parution des mesures d'application a été 6,5 fois plus élevé au cours des deux derniers mois qu'au cours des cinquante-et-un premiers mois du précédent quinquennat ».

(1) – Annick Vilain (Drees), « 211 900 interruptions volontaires de grossesse en 2016 », Études & Résultats n° 1013 de juin 2017 (6 pages). Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

Nouveautés ou mises à jour www.ceas53.org



Gauvain Sers : quand le facteur d'Hénin-Beaumont déménage... Et quand Pierrot plaque tout pour devenir kamikaze et mourir à Bagdad...

La vie du CÉAS

- Au Conseil d'administration, André Bourdais et Guy Sourd viennent de terminer leur mandat de sept ans.
- Jean-Bernard Le Galliot est entré au Conseil d'administration au titre des personnes morales, en l'occurrence de l'association « Vacances & Loisirs de la Mayenne ».
- Le Conseil d'administration est composé de quatorze membres (treize personnes physiques et un membre au titre des personnes morales).
- Pour 2017-2018, le Bureau est composé de Daniel Fouqueray, Christophe Mézange et Claire Onambélé-Girandier.
- L'association compte actuellement 167 adhérents.

S'y familiariser : « Santé publique France »

Il y a un peu plus d'un an, le 1^{er} mai 2016, l'Institut national de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Éprus) ont disparu pour donner naissance à l'Agence nationale de



santé publique, plus habituellement appelée « Santé publique France », dirigée par François Bourdillon.

Cette agence, qui est un établissement public à caractère administratif, est placée sous la tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé. Cette évolution résulte de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Site Internet: www.santepubliquefrance.fr

À vos agendas

Le samedi 1^{er} juillet, à Saint-Hilaire-du-Maine La Nuit des églises, « cultuelle et culturelle »

Le samedi 1^{er} juillet, de 20 h à 21 h, à Saint-Hilairedu-Maine, dans le cadre de la Nuit des églises, animée par la fraternité de proximité et l'association « Patrimoine vivant », découverte de l'histoire de l'église liée à l'histoire même de la commune. Présentation des peintures et des éléments de l'intérieur. Concert, puis « verre de l'amitié ».

La Nuit des églises, initiée par l'Église de France, est une manifestation « cultuelle et culturelle » inscrite dans le paysage estival des diocèses depuis 2011, bénéficiant d'une reconnaissance à l'échelle nationale, et qui permet aujourd'hui de découvrir plus de 600 églises. Cet événement répond à une double mission : d'une part permettre aux communautés chrétiennes locales, même dans les plus petits villages, de faire vivre ou de se réapproprier leur église, lieu de leur histoire et de



leur enracinement ; d'autre part, ouvrir leurs portes et accueillir largement tous ceux qui se présentent : artistes, visiteurs, curieux, personnes qui s'interrogent, etc. Chacun est ainsi invité à franchir le seuil d'une église afin de découvrir sous une nouvelle lumière, les richesses de son patrimoine de proximité grâce à des visites aux chandelles ou guidées, des concerts, des chœurs, des expositions de création contemporaine et/ou d'ornements liturgiques, des lectures, des méditations...

La pensée hebdomadaire

« Critiquer le FN, ce n'est ni jeter l'opprobre sur ses électeurs, ni diaboliser une formation qui, quoi qu'on en pense, a réussi la performance de se hisser sur le podium de la vie politique française. Critiquer le FN, c'est expliquer, avec pédagogie et clarté, pourquoi les promesses de ses dirigeants n'ont que l'apparence de la vérité, et seraient plus dévastatrices que salvatrices. C'est, aujourd'hui plus que jamais, complexe. C'est, plus que jamais, essentiel. »

Audrey Tonnelier, « Pourquoi il faut continuer à critiquer le Front national » (chronique), Le Monde du 10 février 2017.